

MODALITES DE DEMANDE DE VALIDATION DES ETUDES, EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OU DES ACQUIS PERSONNELS

(en application de l'article L613-5 du code de l'Education)

Modalités de demande de validation 2022 - 2023

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis
- Les candidats en situation d'emploi

Pour l'accès aux sélections des formations préparatoires aux diplômes d'Etat

Assistant de service social - DEASS

Educateur de jeunes enfants - DEEJE

Educateur spécialisé - DEES

Educateur technique spécialisé - DEETS

Entrée en sept. ou oct. 2022
Sur les sites de Montpellier et Perpignan

	Modalités :
Janvier 2022	 <u>A partir du 20 janvier</u>, je télécharge le dossier de demande de validation des études, de l'expérience professionnelle ou des acquis personnels sur le site internet www.faire-ess.fr Je renseigne le dossier.
	 Je renvoie le dossier avec toutes les pièces justifiant mon parcours de formation à
	INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL <u>demande de validation</u> 1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3
	N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe DEMANDE DE VALIDATION.
25 février 2022	clôture des demandes de VAP - le cachet de la poste faisant foi
mars 2022	L'IRTS étudie les dossiers.
11 mars 2022 – 18h00	 Vous recevez une réponse par mail Votre demande de VAP est acceptée : vous pourrez candidater à la sélection de l'IRTS MONTPELLIER ou/et l'IRTS PERPIGNAN.

I-NIVL-10 V1 12/01/2022